



Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réserve
au
Moniteur
belge



04048592

17-03-2004

Greffé

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/03/2004 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : **IMMOBILIERE ROLAND GERARD**

Forme juridique : société anonyme

Siège : rue Edith Cavell, 63 - 1180 Uccle

N° d'entreprise : 0433654336

Objet de l'acte : **MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL - ADAPTATION DES STATUTS AU CODE DES SOCIETES - TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL - DEMISSION - NOMINATION**

D'un acte reçu par le Notaire Jean-François POELMAN 0 Schaerbeek le 4 mars 2004, enregistré à Schaerbeek 1er bureau deux rôles deux renvois le 9 mars 2004 volume 35 folio 87 case 5 Reçu vingt-cinq euros. Le receveur a.i. (signé) M.J. De Backer, il résulte que l'assemblée générale de la société anonyme "IMMOBILIERE ROLAND GERARD" a décidé :

* de modifier l'article 3 en y ajoutant un deuxième alinéa après le premier libellé comme suit :

«La société pourra également avoir comme objet:

- toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'exploitation de restaurants, crêperies, snack-bar, traiteur, salons de dégustation et autres, débits de boissons et de nourritures, l'hôtellerie, l'exploitation de centres de divertissement, de dancings, de manèges, ainsi que l'organisation de séminaires et toutes exploitations horeca.»

-l'exploitation de toutes entreprises de décorations et de ventes de meubles et d'antiquités, ameublements et objets divers, de garnissage de meubles, d'isolation thermique et acoustique, de peintures, d'aménagements de jardin, terrain de sports, parcs et terrains de jeux et d'installations de cheminées ornementales

-toutes opérations généralement quelconques se rapportant directement ou indirectement au commerce, à la fabrication, la location, l'achat, la vente de gros et de détail, la représentation, la distribution, le service, le conditionnement, l'exploitation et le courtage, l'importation et l'exportation pour son compte ou pour compte de tiers »

* d'adapter le texte des statuts au nouveau Code des Sociétés. En conséquence, elle adopte notamment les modifications suivantes :

-Article 1, alinéa 2 «Cette dénomination doit, dans tous les actes, factures, annonces, publications, lettres, notes de commande, et autres documents émanant de la société, être précédée ou suivie immédiatement de la mention « société anonyme » ou des initiales « S.A. », elle doit, en outre, dans ces mêmes documents, être accompagnée de l'indication précise du siège de la société, suivit de l'indication du siège du Tribunal de Commerce, dans le ressort duquel la société a son siège social, ainsi que les numéros d'Entreprise et d'Immatriculation à la Taxe sur la valeur Ajoutée ».

* d'accepter la démission de Mademoiselle Marie-Rose DESMAELE et de Monsieur Jean-Claude DE POTTER en qualité d'administrateur de la société et de leur donner décharge en cette qualité.

* de nommer en leur lieu et place et pour la durée résiduelle de leur mandat Mesdemoiselles Caroline GERARD à Saint-Gilles, rue Américaine, 36/2 et Alexandra GERARD à Rhode-Saint-Genèse, avenue de la Forêt de Soignes, 56/801 Leur mandat sera exercé à titre gratuit.

* de transférer le siège social à partir du premier décembre deux mille quatre à l'adresse suivante : avenue du Lac, 16 a Genval (Rixensart).

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

J F POELMAN

Déposé en même temps :

- expédition de l'acte

- rapport du conseil d'administration avec situation active et passive